

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission de l'emploi et des affaires sociales

16 avril 2007

AVIS AUX MEMBRES 5/2007

Sujet: Audition sur la flexicurité tenue le 21 mars 2007

Les membres trouveront ci-joint une note relative à l'audition sur la flexicurité tenue le 21 mars 2007.

DIRECTION GÉNÉRALE
DES POLITIQUES INTERNES

PRINCIPALES QUESTIONS ABORDÉES DURANT L'AUDITION SUR LA FLEXICURITÉ

Le 21 mars 2007, Willy Buschack, directeur adjoint d'EUROFOUND, a présenté ses points de vue concernant la flexicurité et a répondu à plusieurs questions posées par les députés européens. Le commissaire Spidla a présenté le Livre vert sur le droit du travail et répondu à quelques questions. Enfin, plusieurs experts universitaires (le professeur Wilthagen de l'université de Tilburg et le professeur Bercusson de l'université de Londres) ont présenté leurs avis et ont fait part de leurs remarques concernant les thèmes abordés durant l'audition.

Les députés européens ont mis en exergue les aspects suivants durant l'audition:

I) La flexicurité est-elle une menace pour notre modèle social?

- Il existe un risque d'obsolescence totale des contrats de travail actuels et d'émergence de contrats de travail individualisés. Les travailleurs deviendraient ainsi plus vulnérables.
- Nous avons peut-être «posé le toit avant les murs», car nous n'avons pas encore veillé à ce que tous les travailleurs bénéficient de droits et d'une protection minimale.
- Certains membres ont indiqué que, contrairement à l'Organisation internationale du travail (OIT), qui étudie le travail, le livre vert a tendance à traiter le travail comme un produit. La flexicurité ne doit pas être synonyme de flexploitation.
- Toutefois, plusieurs membres ont reconnu que la flexicurité pourrait constituer un avantage majeur pour ceux qui, aujourd'hui, sont exclus du marché du travail.

II) La mise en œuvre de la flexicurité est très difficile.

- Pour certains députés, la flexicurité est loin d'être réaliste, puisqu'un chômage élevé rend son exécution impossible.
- Comment les risques seront-ils financés? Qui va les couvrir? Des changements sont-ils nécessaires dans nos systèmes de sécurité sociale?
- L'Union doit aider les travailleurs en transition car c'est durant cette période qu'ils sont les plus vulnérables.
- L'accent ne doit pas être seulement mis sur le droit du travail en favorisant la flexicurité; la structure globale de notre économie et du marché de l'emploi doit être revue.
- L'apprentissage et la formation sont fondamentaux, ils doivent faire partie des contrats de travail et des conventions collectives.

III) Il existe un besoin pressant d'implication de la part des syndicats et des partenaires sociaux.

- Que pourrait faire l'Union pour aider et appuyer les syndicats et les partenaires sociaux, pour renforcer la confiance des travailleurs à leur égard? L'Union pourrait donner aux partenaires sociaux et aux syndicats un rôle de premier plan dans la promotion de la flexicurité.

IV) La flexicurité peut revêtir différentes formes, il n'existe pas de modèle unique.

- Différents modèles de flexicurité existent déjà en Europe: au Danemark, en Autriche, aux Pays-Bas, en Espagne. Il n'est pas nécessaire de disposer d'un modèle de flexicurité unique en Europe.
- La mise en œuvre de la flexicurité doit tenir compte des différentes structures professionnelles et sociales de chaque système de gestion de l'emploi en fonction de ses mérites.
- Différents types de contrats peuvent coexister tant qu'ils restent dans un cadre global, au sein d'une protection collective.

V) Que peut faire l'Union actuellement?

- Malgré la difficulté, une définition européenne commune des termes «travailleur» et «employeur» doit être formulée. L'Union pourrait promouvoir une définition communautaire du terme «travailleur».
- Un grand débat sur les droits et les obligations des travailleurs indépendants est nécessaire.
- Avant de mettre en œuvre la flexicurité, la Commission ne devrait-elle pas s'assurer de la transposition effective des directives existantes? La Commission a, par exemple, été critiquée pour ne pas avoir suivi la mise en œuvre de la directive sur le temps de travail.